

Le très hon. M. Howe: Maintenant que le premier mouvement d'impatience est passé, et pour épargner du temps je m'empresse de retirer mon observation.

LA NAVIGATION

LES GRANDS LACS—PERMIS DE PETITS BÂTIMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. L'émission de nouvelles de Radio-Canada rapportait ce matin des observations faites hier soir par un haut fonctionnaire des Transports devant l'organisme de recherches et de secours des Grands lacs, à Toronto. Vu ces observations, le gouvernement songe-t-il à délivrer des permis aux propriétaires de petits bâtiments sur les Grands lacs et à mettre en vigueur certains règlements pour régir la navigation de ces bâtiments?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): L'honorable député a eu l'amabilité de me préavisier de sa question. Je n'ai pas encore réussi à obtenir de rapport sur cette question et je devrai me renseigner.

LES RESSOURCES NATURELLES

SASKATCHEWAN—DÉCOUVERTE ET PRODUCTION DE GAZ ET DE PÉTROLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Mines et Relevés techniques. Le ministre daignerait-il communiquer à la Chambre tout renseignement qu'il possède sur la découverte et la production de pétrole et de gaz dans la province de la Saskatchewan?

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je pense que la question pourrait fort bien être débattue très prochainement, lors de l'examen des crédits de mon ministère.

M. Hodgson: J'imagine que le ministre n'en sait rien.

LA "NORTHERN ONTARIO PIPE LINE CORPORATION"

INSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE DEVANT AMÉNAGER UN PIPE-LINE, FAIRE DES EMPRUNTS À COURT TERME, ETC.

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Applewhaite et reprend l'examen, suspendu le mardi 29 mai, du bill n° 298, présenté par le très honorable M. Howe, et tendant à établir la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*.

Sur l'article 4—*Corps constitué*.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président...

M. Dufresne: Monsieur le président...

M. le président suppléant: La parole est à l'honorable représentant de Dauphin. Comme c'est la seconde fois que je semble m'être placé dans une situation embarrassante, on me permettra peut-être de faire une courte déclaration au comité. A la levée de la séance du comité, hier soir, l'honorable représentant de Dauphin n'avait pas épuisé la demi-heure qui lui est assignée. Je ne sais trop, et je ne l'affirme pas, s'il a droit ou non de reprendre maintenant son discours, mais je m'attendais qu'il en revendique le droit. C'est lui que j'ai vu le premier, pour la bonne raison que je le cherchais des yeux. J'ai donc dit que la parole est à l'honorable représentant de Dauphin, et c'est lui qui va maintenant prendre la parole devant le comité.

M. Zaplitny: Monsieur le président, dans le peu de temps qui me reste, je ne puis que résumer les arguments que j'exposais hier soir à dix heures, en soulignant notre situation actuelle au cours du présent débat. A mon avis, tout citoyen doté d'un certain sens de la justice reconnaîtra très nettement que la seule façon de sauvegarder l'intérêt public du Canada et de préserver le caractère proprement canadien du pipe-line, c'est d'en faire une entreprise publique. Il est nettement établi à l'heure actuelle, que le Gouvernement n'a qu'une excuse à donner à la Chambre et au pays pour avoir fixé cette limite du 7 juin, et pour avoir présenté la mesure d'une pareille façon à la Chambre et au comité. Il ne peut prétendre qu'une chose, c'est-à-dire qu'il n'y a pas moyen autrement de faire aménager ce pipe-line. Cette excuse n'est évidemment guère valable parce que, s'il y a eu quelque retard dans la mise en voie des travaux, c'est le Gouvernement lui-même qui en est responsable.

Le Gouvernement étudie le projet depuis cinq ans. On lui a dit, ou plutôt certains membres de notre parti (et d'autres peut-être) lui ont signalé que ce qu'il fallait faire afin d'obtenir un pipe-line national,—car c'est ainsi que le Gouvernement lui-même l'a désigné,—c'est de se mettre à l'œuvre sans plus attendre qu'une société privée puisse dans le Trésor public pour être, en fin de compte, propriétaire de grande canalisation.

A mon avis, toutes les excuses qu'a formulées le Gouvernement pour expliquer pourquoi il devra respecter la date limite du 7 juin, sont boîteuses. Elles ne tiennent pas debout. La *Trans-Canada Pipe Lines Limited* a reçu du Gouvernement toutes les faveurs imaginables. La société a obtenu plusieurs